Envoyé en Préfecture le 31/03/2025
Reçu en Préfecture le 31/03/2025
Publié le 31/03/2025
ID 972-219722295-20250312-URBA25325020-DE

N° 2025-02-031

REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 11 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	17	23
		Dont procurations
		06

VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
23	23	00	00	00

Date de la convocation
28/02/2025
Date d'affichage
28/02/2025

Objet de la Délibération

****

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

****

Construction d'un poste de commandement communal

Président de Séance :
Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :
Nicole DUFEAL

L'an deux mille vingt-cinq et le 11 mars, à 18h03, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1ère adjointe au Maire.

Etaient présents : Mmes/M Yolène LARGEN-MARINE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON, Christine ALIKER, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Jean-Pierre LUGIERY, Jean-Luc MAVILLE, Vanessa BAPTE, Patrice CHARLEBOIS (à partir de 19h55), Noham BODARD, Karine BAUDIN, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Cynthia ZAIRE.

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Raphaël BORDELAIS, Marie-Claude RAQUIL, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULTAT, William PAULIN, Corinne Brigitte PLANTIN, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE, Georges HARPON, Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND (à partir de 19h54).

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Raphaël BORDELAIS, Marie-Claude RAQUIL, Arlette BRAVO-PRUDENT, Laurie ABAUL ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Noham BODARD, Emile GONIER, Nicole DUFEAL, Jean-Pierre LUGIERY, Jean-Luc MAVILLE.

Absents : M/Mme Christophe AGELAN, Marie-Josée BRIVAL.

CONSTRUCTION D'UN POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Infrastructure Aménagement du Territoire et Environnement », en date du 18 février 2025 ;
- **Vu** l'avis favorable du Bureau municipal, en date du 25 février 2025 ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances et optimisation des ressources », en date du 27 février 2025 ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;

Envoyé en Préfecture le 31/03/2025
Reçu en Préfecture le 31/03/2025
Publié le 31/03/2025
ID 972-219722295-20250312-URBA25325020-DE

- **Considérant** la nécessité pour la ville de Schœlcher de renforcer ses outils de gestion des crises et des risques majeurs ;
- **Considérant** l'inscription dans le plan pluriannuel de la commune, du projet de construction d'un poste de commandement communal (PCC) moderne, performant, conforme aux normes parasismiques et résistant aux cyclones majeurs ;
- **Considérant** que ce PCC pourra également accueillir le service « Sécurité civile » et la direction « Réseaux, Environnement, Développement Durable », qui sont, avec les services techniques, les principaux acteurs mobilisés lors des actions d'intervention d'urgence avant, pendant et après les situations de crise ;
- **Considérant** que le PCC actuel se réunit, en cas de crise, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, un espace qui n'offre pas des conditions d'accueil optimales. Le petit matériel d'intervention et les équipements d'urgence sont actuellement stockés dans les locaux des services techniques de la ville ;
- **Considérant** que le bâtiment d'environ 600 m² comportera 3 niveaux dont un sous-sol. Le rez-de-chaussée accueillera le poste de commandement. Le R+1 sera destiné à l'accueil des services et le sous-sol sera réservé aux stockages et au parking des véhicules d'intervention ;
- **Considérant** que les parcelles pré-identifiées sont les parcelles P265 et P306. Elles sont situées à proximité de la RN2 et du collège Vincent PLACOLY ;
- **Considérant** que la surface retenue est obtenue par un recul de 25m au niveau de la parcelle P306. Cette emprise permettra de créer 31 places de parking au minimum et 2 retournements ;
- **Considérant** que le coût de cette opération s'élève à trois millions trois cent vingt-six mille neuf cents euros hors taxes, décliné comme suit :

TRAVAUX	
Bâtiment	1 800 000,00 €
VRD et équipements • Insertion – Voirie – Parking • Raccordement – Eclairage extérieur – Groupe électrogène • Gestion de l'évacuation des EP + citerne • Clôtures et portail motorisé	 660 000,00 € 80 000,00 € 40 000,00 € 60 000,00 €
Panneaux photovoltaïque sur batteries	100 000,00 €
Aléas (5%)	137 000,00 €
Estimation Travaux HT	**2 877 000,00 €**
ETUDES	
Estimation de la Maîtrise d'œuvre (11%)	301 400,00 €
Rédaction et suivi d'instruction du PC et ses annexes	7 000,00 €
Etude Géotechnique G2	40 000,00 €
Etude d'isolation acoustique	12 000,00 €
Autres études et contrôles externes	89 500,00 €
Estimation Etudes HT	**449 900,00 €**
Montant de l'opération	**3 326 900,00 €**

Envoyé en Préfecture le 31/03/2025
Reçu en Préfecture le 31/03/2025
Publié le 31/03/2025
ID 972-219722295-20250312-URBA25325020-DE

– **Considérant** le plan de financement suivant :

Co-Financeurs	%	Montant H.T
CTM ACTC 2019	**4,15%**	137 939,06 €
CTM ACTC 2022	**2,58%**	86 000,00 €
CTM ACTC 2023	**14,01%**	466 240,65 €
AFD FOM	**1,78%**	59 360,00 €
FEI 2021	**26,13%**	869 400,00 €
FPRNM	**4,85%**	161 200,00 €
FEDER	**36,49%**	1 214 000,00 €
VILLE	**10,00%**	332 760,29 €
TOTAL	**100%**	**3 326 900,00 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1er :

- **De réaliser un poste de commandement communal ;**

ARTICLE 2 :

- **De lancer un concours d'architecture pour sa réalisation ;**

ARTICLE 3 :

- **D'approuver le plan de financement de cette opération décliné comme suit :**

Co-Financeurs	%	Montant H.T
CTM ACTC 2019	**4,15%**	137 939,06 €
CTM ACTC 2022	**2,58%**	86 000,00 €
CTM ACTC 2023	**14,01%**	466 240,65 €
AFD FOM	**1,78%**	59 360,00 €
FEI 2021	**26,13%**	869 400,00 €
FPRNM	**4,85%**	161 200,00 €
FEDER	**36,49%**	1 214 000,00 €
VILLE	**10,00%**	332 760,29 €
TOTAL	**100%**	**3 326 900,00 €**

Envoyé en Préfecture le 31/03/2025
Reçu en Préfecture le 31/03/2025
Publié le 31/03/2025
ID 972-219722295-20250312-URBA25325020-DE

ARTICLE 4 :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.**

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 28 MARS 2025

Le Secrétaire de séance

Nicole DUFEAL

VILLE DE SCHŒLCHER
Direction des Affaires Générales
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,

Par délégation du Maire
La 1ère Adjointe
Yolène LARGEN MARINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : https://citoyens.telerecours.fr.